



WEBINAR jeudi 30 avril

La position du Conseil de l'Ordre État des lieux

Dr Jacqueline Rossant-Lumbroso
Présidente du Conseil de l'Ordre des Médecins des Alpes-Maritimes
Conseillère Nationale



WEBINAR jeudi 30 avril



Prises de position du CNOM

- Date fin de confinement : oui mais....
- Quelle stratégie ?
- Priorité à la santé publique
 - Tester massivement
 - Masques
 - Progressivité



WEBINAR jeudi 30 avril



Ecoles

- Préparer matériellement
- Protection
- Progressivité
- Risques

Dr J. Rossant-Lumbroso



WEBINAR jeudi 30 avril



Médecins et soignants

- Protection ++++
- Protection
- Dépistage
- Les promesses n'ont pas été et ne sont toujours pas tenues

Dr J. Rossant-Lumbroso



WEBINAR jeudi 30 avril



Baisse d'activité

- Pour (presque) tous dans le monde libéral et hospitalier
- Lutte pour faire revenir les patients

Dr J. Rossant-Lumbroso



WEBINAR jeudi 30 avril



Traçage numérique

L'enregistrement des données médicales ne doit pas être alimenté par le médecin et il ne doit pas y avoir de croisement possible des données avec un fichier de santé. L'anonymat doit être garanti pour l'enregistrement des données et la conservation de celles-ci doit être limitée dans le temps sans interconnexion de fichiers.

Dr J. Rossant-Lumbroso



WEBINAR jeudi 30 avril



stratégie nationale de déconfinement

- **Le CNOM, le CMG et la FSM appellent à placer les médecins et les soignants au cœur de cette stratégie**



WEBINAR jeudi 30 avril



Les médecins spécialistes de médecine générale et des autres spécialités devront accompagner leurs patients tout au long de cette période, avec l'ensemble des professionnels de santé.

Le rôle du médecin sera multiple :

1. Reprendre le suivi de patients atteints de pathologies chroniques et ayant été depuis le début du confinement en rupture de prise en charge médicale ; réaffirmer la politique de dépistage et de vaccination des nourrissons qui a pu souffrir de la désertion de cabinets médicaux ou de la fermeture provisoire de consultations en établissements de soins publics et privés.

2. Accompagner le patient dans son déconfinement, en l'éclairant sur l'incidence de ses pathologies et de ses facteurs de risque.

3. Dépister les patients atteints du Covid-19 et les accompagner dans un plan personnalisé de soins et de confinement tout au long de la période.

4. Assurer la reprise des soins, des explorations fonctionnelles des examens complémentaires différés ou à venir, dans un cadre sécurisé et évolutif à établir par le Collège de la Médecine Générale et les Conseils Nationaux Professionnels des autres spécialités réunis au sein de la FSM.

5. Reprendre les activités chirurgicales selon les territoires et la réalité épidémiologique locale, en respectant des règles définies par les CNP coordonnés au sein de la FSM, et avec une complémentarité et une équité entre les établissements et les modes d'exercice.

Assortir le post-confinement généralisé de la population, et notamment des plus fragiles, d'une consultation spécifique chez son médecin traitant permettra d'initier l'atteinte de ces objectifs impliquant médecins spécialistes de médecine générale et des autres spécialités.

Plus largement, une telle consultation permettra d'éclairer et d'accompagner le patient dans son déconfinement, en identifiant ou en rappelant les facteurs de vulnérabilité pouvant individuellement l'affecter.



WEBINAR jeudi 30 avril



Le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

- Resté ouvert
- Accueil téléphonique le matin
- Pas d'accueil physique, uniquement mail et téléphone
- Continue à fonctionner



WEBINAR jeudi 30 avril



En particulier

- Courriels réguliers au début
- D'informations et de diffusion d'informations
- Réponses aux très nombreuses questions de confrères sur le plan pratique



WEBINAR jeudi 30 avril



Les traitements

- Position du CNOM :
- Seuls les traitements validés doivent être promus et utilisés



WEBINAR jeudi 30 avril



Les traitements

- Les médecins qui ont fait de la publicité pour des traitements non validés, voire fantaisistes ou dangereux, auront à s'expliquer devant le conseil de l'ordre.



Les traitements

- Cependant
- Le médecin doit rester maître de sa prescription
- Il doit pouvoir prescrire en son âme et conscience un traitement hors AMM, s'il estime que celui-ci peut améliorer l'état de son patient. Il en prend alors l'entière responsabilité



WEBINAR jeudi 30 avril



Merci de votre attention